

FORMATION JOURNEE INCENDIE

0G23

Art R 4227-39 du Code du Travail : La consigne doit prévoir des essais et des visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires (tous les 6 mois)

Objectifs

Gérer efficacement un départ de feu en attendant l'arrivée des secours externes les consignes d'évacuation.

Public Visé

Toute personne de l'entreprise

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

1ère partie : Utilisation des extincteurs

Apports théoriques :

- La combustion (les feux solides, liquides, gaz)
- Le triangle du feu
- Les classes de feux
- Les agents extincteurs (eau, poudre, CO2, ...)
- Le matériel d'extinction et sa mise en œuvre
- Les consignes de sécurité incendie et d'évacuation au sein de l'entreprise

Mise en œuvre pratique :

Exercices pratiques d'utilisation des extincteurs (différents types en fonction des risques de l'entreprise) sur un générateur modulaire de flammes (simulant des feux d'armoires électrique, de poubelles, d'ordinateur, de friteuse), facilement maîtrisables avec des extincteurs portatifs et permettant de commenter l'attaque des feux, la portée des extincteurs, leur autonomie

2ème partie : formation à l'évacuation

- Principes fondamentaux de l'évacuation
- Différence entre l'alarme et l'alerte
- Présentation des différents types de consignes : générales et particulières
- Le plan d'intervention et le plan d'évacuation
- Définition des rôles des chargés d'évacuation
- Détermination des rôles avec adaptation à l'établissement
- Validation des itinéraires d'évacuation et du point de rassemblement – visite du site
- Recensement du personnel présent au point de rassemblement

3ème partie : exercice d'évacuation

La présence d'un technicien pour réinitialiser le système d'alarme est souhaitée

- Déclenchement de l'alarme sonore de l'entreprise
- Vérification de la réalisation des missions des personnes désignées
- Recensement du personnel au point de rassemblement
- Débriefing avec tout le personnel puis avec les chargés d'évacuation

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 0G23-20240319

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupeffc.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré pour la
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

- Remise d'un compte rendu

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes de base du feu
- Connaître les moyens d'extinction mis en place et à disposition dans l'entreprise
- Savoir utiliser un extincteur pour faire face efficacement à un départ d'incendie
- Connaître le signal d'alarme et les consignes d'évacuation de l'entreprise
- Connaître la conduite à tenir pour évacuer
- Connaître les missions des chargés d'évacuation
- Connaître le point de rassemblement et les consignes d'évacuation

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques sur feux réels - Projection d'un support Power Point - Remise d'un aide-mémoire
Exercices pratiques d'extinction de feu avec un générateur modulaire de flammes répondant aux exigences environnementales (feu de poubelle, armoire électrique, friteuse, hydrocarbure) et les différents types d'extincteurs (fournis par l'ASFO).

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, pompier

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 0G23-20240319

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupepfc.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré pour la
N°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)